

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	08	12

**SEANCE DU 12 MARS 2025**

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt cinq et le 12 mars à 19 heures 30  
04/03/2025

DATE D'AFFICHAGE Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
04/03/2025 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Patrick Bastien, Carlos Coelho, Benjamin Bou Aziz, Nathalie Jacquier

Représenté : Sandra Fiorèse (pouvoir à Nathalie Jacquier), Brigitte Simon (pouvoir à Peggy Viola), Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell), Fabrice Mermin (pouvoir à Antoine Huynh)

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Clarence APPELL

- **Délibération n°7 : Approbation donnée au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer annuellement au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à effectuer des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à le MONTCEL, le 14/03/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,  
Clarence APPELL

